

Un vice-président du CDB s'en prend à la presse

VB

Le conseiller Emile Moundziegou, membre du bureau du Conseil départemental de Bendjé (CDB), n'y est pas allé avec le dos de la cuillère avec les journalistes lors de l'ouverture de la session extraordinaire le 07 novembre dernier. Le vice-président a, sans retenue, déversé son venin sur les journalistes présents dans la salle, qualifiant de diffamatoires les articles publiés dans les journaux *La Loupe* et *Moutouki*. Le point figure d'ailleurs dans le document adressé par les conseillers à la présidente Lucie Aken dengue Daker, soupçonnée d'être derrière les articles publiés dans les journaux précités.

Dans sa fougue, le conseiller Emile Moundziegou a tiré à boulets rouges sur la presse sans pour autant préciser les points sur lesquels repose la diffamation. L'homme a oublié que les délibérations sont souvent prises lors des sessions qui sont publiques et que les conseillers vivent dans une société qui reste attentive à leurs faits et gestes. Est-ce de la diffamation quand on révèle que les conseillers ont voté une délibération qui attribue à chacun d'eux un moteur aux frais de l'institution ? N'est-il pas vrai que certains conseillers se sont précipités auprès du fournisseur pour retirer directement ces moteurs avant même qu'ils ne soient enregistrés par l'institution ? Le conseiller Moundziegou est d'ailleurs bien placé pour savoir que la bataille que se livrent les conseillers du département de Bendjé n'a rien avoir avec les intérêts des populations.

Les quatre membres du bureau ont sollicité et obtenu un prêt interne de 13 millions de Fcfa chacun. Selon nos sources au Trésor provincial, le conseiller Moundziegou, qui y faisait le pied de grue, a mis une grande pression sur le trésorier avant que ce dernier n'en vienne à céder en lui octroyant en premier ce crédit. On peut bien affirmer qu'en se battant pour son crédit, le vice-président a oublié qu'il y a des groupes qui ne fonctionnent pas dans certains

Le pilotage à vue marqué par l'improvisation dans la prise des décisions ;
 L'absence de collaboration avec les autres membres du bureau ;
 Le manque de considération et l'absence de collaboration avec le Secrétaire Général dépouillé de certains de ses moyens et attributions ;
 L'absence totale des réunions de bureau, qui se confirme par le manque de procès-verbaux, de comptes rendu, des rapports propres aux activités du bureau pendant les intersessions, les séances de travail avec les tiers, les opérateurs économiques, de rapports de mission à l'étranger ;
 La prise des décisions unilatérales en contradiction avec l'article 36 de la loi 001/2014 du 15 juin 2015 en ses alinéa 14, 15, 21, 22, 24.
 L'organisation des voyages de travail et de coopération improvisés à l'étranger sans avis préalable de l'assemblée délibérante, ce qui est contraire à l'article 369 de la loi organique 001/2014 du 15 juin 2015 relative à la décentralisation.
 L'abus d'autorité, le mépris, le manque de respect et de considération vis-à-vis des conseillers d'une part, et des collaborateurs d'autre part, (diffamation dans les journaux MOUTOUKI N°041 du 27 octobre 2016 et la LOUPE N°15 du 4 novembre 2016)
 L'absence criarde des fournitures de bureau de première nécessité ;
 Le privilège accordé à un groupe d'agents à effectuer des missions répétées non approuvées par l'assemblée délibérante à l'intérieur du département, à Libreville comme à l'étranger ;
 La délocalisation du véhicule de marque Prado immatriculé 0071 G8B du Conseil de Port - Gentil pour Libreville à des fins jusque-là inconnues.

Fort de ce qui précède, nous vous invitons à faire la lumière sur les points ci-dessus énumérés.

Fait à Port-Gentil, le 7 novembre 2016

Les Conseillers départementaux

Dans l'interpellation adressée à la présidente du CDB et rendue publique par les conseillers qui demandent des explications sur les informations parues dans la presse, le vice-président Emile Moundziegou s'en est vertement pris aux journalistes présents à l'ouverture de la session, lundi dernier.

villages du département, faute de carburant, ou encore qu'il manque des fournitures de bureau au niveau de l'institution. A aucun moment, les conseillers n'ont fait pression sur le trésorier afin que des décaissements soient effectués pour résoudre les problèmes des populations qui attendent depuis belle lurette. Et quand on évoque ce prêt interne en indexant les membres du bureau, la présidente de l'institution n'est pourtant pas épargnée.

Le vice-président, qui fait aujourd'hui feu de tout bois contre la presse, n'est

pas à son premier coup de sang. Reconnu comme fougueux, voire violent, l'homme, il y a quelques années, a été reconnu coupable de dérapages pendant une élection dans son fief du Lac Anengue. Toute chose qui lui a valu plusieurs années d'inéligibilité. Le conseiller Moundziegou, qui a publiquement promis régler des comptes à certains compatriotes, devrait bien savoir qu'il n'est pas au-dessus de la loi. D'ailleurs, il va sans dire qu'il en a déjà eu la preuve avec la décision de la Cour constitutionnelle.